



## La Parole du Rav Brand

« Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois... de l'année<sup>[1]</sup>. » D.ieu montra à Moché la nouvelle lune, et Moché et son Beth Din sanctifièrent le mois. C'est la première mitsva que le peuple juif reçut.

Le temps fut créé en même temps que le monde. Et depuis, une année – l'année solaire – représente le temps que met la terre à tourner une fois autour du soleil. Mais lors de la sortie d'Égypte, une deuxième manière de compter le temps fut créée et sanctifiée : l'année lunaire. Le soleil et la lune apparurent le mercredi de la Création du monde : « D.ieu fit les deux grands luminaires ; le grand luminaire pour présider au jour, et le petit luminaire pour présider à la nuit. » Une Hagada nous apprend que, bien que ces deux astres aient été créés avec une taille identique, la lune récusait cette égalité, à la suite de quoi D.ieu la rapetissa. On peut expliquer comme suit le sens de cette transformation.

Sans la Torah, les humains peuvent découvrir D.ieu de deux manières : 1) En observant la nature et ses merveilles, ainsi que le dit Rabbi Akiva : « De même qu'une maison suppose un constructeur, de même qu'un habit nécessite que quelqu'un l'ait tissé, et qu'une porte est le fruit du travail d'un menuisier, toute la création démontre l'existence de D.ieu » ; 2) ou en observant les interférences méticuleuses et plutôt heureuses dans les déroulements des événements, qui ne laissent pas de doute quant à la *Hachgaha pratit*, la Providence.

D.ieu avait promis à Avraham : « Tes descendants seront étrangers dans un pays qui ne sera point à eux ; ils y seront asservis, et on les opprimerait pendant 400 ans... et ils sortiraient ensuite... » La descendance du premier de nos patriarches commence avec la naissance d'Itshak, annoncée par l'ange avec précision : « Je reviendrai vers toi à cette même époque ; et voici, Sarah, ta femme, aura un fils. » L'ange pratiqua alors une entaille dans le mur en disant : « L'année prochaine, ce même jour et à cette même heure, Sarah accouchera ton fils », et voilà : « Et Sarah devint enceinte, et elle enfanta un fils à Abraham dans sa vieillesse, au temps fixé dont D.ieu lui avait parlé. » Itshak naquit le 15 Nissan, à midi pile. Et exactement 400 années plus tard, les juifs sortirent d'Égypte : « En ce même jour, D.ieu fit sortir du pays d'Égypte les enfants d'Israël », à midi pile.

La sanctification de la lune de ce mois de Nissan par Moché symbolise et résume ainsi toute l'histoire si merveilleuse du peuple juif. Elle baigne dans la Providence divine.

La preuve de l'existence de D.ieu par la nature ressemble au soleil en plein jour, dont la lumière puissante ne laisse aucune personne sensée dans le doute – à condition qu'elle ne soit pas de mauvaise foi et ne pratique pas le déni ! Quant à la découverte de D.ieu par un regard perspicace sur les événements, elle ressemble à la lumière de la lune. Cet astre ne possède pas une lumière qui lui est propre. Et pourtant, il renvoie la lumière du soleil vers la terre et ses habitants. La Providence n'a pas besoin de créer un événement hors nature, mais presque toujours, elle ne fait que manipuler discrètement les événements, afin que telle et telle force se rencontrent, au bon moment et au bon endroit... Voici un roi qui ne trouve pas de sommeil, devant lequel est lu qu'un juif lui avait sauvé la vie, la minute avant que le méchant ne s'apprête à demander, insolemment et en plein nuit, la tête de ce même juif... Ou Itshak, qui naquit « par hasard » le jour prévu, à midi pile, puis un peuple sort « par hasard » 400 années après la promesse, à midi pile... Et souvent, lorsqu'on a besoin d'un médecin until introuvable, et qu'on le croise comme par hasard dans la rue... et mille autres choses du genre. Telle est la lumière discrète de la lune, de la Providence, de la *Chekhina*.

Les humains jouissent d'elle selon leur proximité avec D.ieu, et alors heureux sont les juifs, comme disait Rabbi Akiva : « L'homme est cher à D.ieu, et un signe d'affection lui est donné, car il a été créé à Son image... Les juifs sont chers à D.ieu, puisqu'ils ont été appelés enfants de D.ieu... » Voilà pourquoi leur première mitsva consiste à tenir compte aussi de la lune.

[1] *Chémot* 12,1. [2] *Rambam* 2,13. [3] *Béréchit* 1,16.

[4] *Houlin* 60b ; *Rachi*. [5] *Béréchit* 15,13-14.

[6] *Béréchit* 18,10. [7] *Rachi*.

[8] *Béréchit* 21,2 avec *Rachi*. [9] *Chémot* 12,51.

[10] *Sifri*, *Devarim* 337 ; rapporté dans *Rachi*, *Devarim* 32, 49.

[11] Voir *Ramban*, fin *Bechala'h*.

[12] *Moré Nevouhim* 3,18. [13] *Avot* 3,14.

Rav Yehiel Brand

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	17 : 12	19 : 30
Paris	18 : 51	19 : 58
Marseille	18 : 37	19 : 39
Lyon	18 : 39	19 : 44
Strasbourg	18 : 29	19 : 36

N° 332

### Pour aller plus loin...

1) Selon une opinion de nos Sages, que vient nous enseigner le "Alef Zéèra" ("le petit Alef") composant le terme "Vayikra" (1-1) ?

2) Qu'est-ce qui distingue la lecture du "Chénayim mikra véé'had targoum (de la Sidra de Vayikra et de celle de Tsav) de chaque particulier, ainsi que celle de ces Sidrot précitées lues "Bétsibour" le Chabat matin, de celle de toutes les autres parachot de la Torah ?

3) Que nous enseigne la lettre "Vav" du mot « Vayikra », ainsi que le terme « mikème », comme il est dit (1-2) : « Adam ki yakriv mikème korbane lachem... » ?

4) Selon une opinion de nos Sages, que nous apprend le fait que le Séor et le Devach ne puissent être consommés comme offrande à Hachem (2-11) ?

5) À quoi fait allusion la "Kémitsa" faite par le Cohen à l'aide de son majeur (3<sup>ème</sup> doigt de la main) (2-2) ?

6) Il est écrit (5-12) au sujet de la "Kémitsa" : « Vékamats hacohen miména mélo koumtso ». Or, à propos de la mise du sang du Korban sur les coins de l'autel, il est écrit (8-15) : « Vayitène al karnote hamizbéa'h saviv béétsbao ». Qu'apprenons-nous de cette différence ?

Yaacov Guetta

### La Question

**Dans la paracha de la semaine nous sont données les lois concernant les sacrifices. Ainsi, le verset nous dit : "du gros et du menu bétail vous apporterez votre sacrifice".**

Comment se fait-il que seuls les animaux domestiques soient prescrits pour être amenés en sacrifice ? On aurait pu s'attendre à ce que d'autres animaux cachés, tels que le cerf par exemple, puissent également remplir cette fonction !

Le 'Hafets Haïm répond que Hachem nous demande spécifiquement d'apporter pour nos sacrifices des bêtes domestiques afin de nous éviter la pénibilité d'avoir à aller chasser pour pouvoir apporter une offrande.

Cette réponse du Hafets Haïm n'est pas sans faire écho au verset rapporté dans la paracha Nitsavim au sujet de la techouva : "car la chose est très proche de toi ..."

Ainsi, puisque la pénitence est proche de nous, il est logique que les sacrifices nous permettant d'y accéder s'effectuent avec des animaux que nous avons déjà sous la main : les animaux domestiques.

G.N.



**Pour soutenir Shalshélet ou pour dédicacer une parution, contactez-nous :**

[Shalshélet.news@gmail.com](mailto:Shalshélet.news@gmail.com)

## Halakha de la Semaine

### Peut-on consommer au cours de Pessa'h du riz et autres légumineuses ?

**1) Selon la stricte loi, le riz et toutes sortes de légumineuses sont tout à fait autorisés à Pessa'h.** Ainsi est la coutume de l'ensemble des juifs du Moyen Orient, ainsi que de certaines communautés d'Afrique du Nord [Rav Pealime 3,30 ; Nehar Mitsraïm ; Netive Am 453 ; Berit Kehouna p.8...]. **Cependant, les Ashkénazim ainsi que certains Séfaradim ont l'habitude de ne pas en consommer.** Toutefois, les Kitniyotes qui n'existaient pas autrefois, telles les pommes de terre ou les cacahouètes ne sont pas concernées par cette coutume [Seridé Ech 1,50 ; Igrot Moché O.H 3,63].

**2) Il existe toutefois une nuance fondamentale entre les Ashkénazim qui ne consomment pas de Kitniyote en considérant cela comme une "Takana", et certains Séfaradim qui s'abstiennent de consommer du riz et certaines Kitniyotes, de crainte d'un mélange de 'Hamets (crainte pas tellement avérée de nos jours) [Voir Otsar Hamikhtavime 2,778].**

**C'est pourquoi, un Séfarade qui avait pour habitude de s'abstenir de manger du riz (ou autre légumineuses) et qui désire changer sa coutume aura tout à fait sur qui s'appuyer, en procédant à la Hatarat nédarime auparavant** [Rav Pealime 3,30 ; 'Hazon Ovadia p. 82/85 ; Or Létsion 3 perek 8,15].

**Selon d'autres, il ne sera même pas nécessaire de procéder à la Hatarat nédarime** [Otsar Hamikhtavime 3,1498 ; Divré Chalom Veemet T.1 p.95]. **Toutefois, les Ashkénazim ne pourront pas déroger à cette coutume même en faisant Hatarat nédarime** [Hatam Sofer 122].

**3) Cependant, dans le cas où les Kitniyotes se sont mélangées dans un plat et qu'elles ne sont plus reconnaissables, on pourra consommer le tout, tant que les Kitniyotes restent minoritaires dans le mélange** [Michna Beroura 453,9 ; Ye'havé Daate 5,32].

Selon certains, on pourra même procéder à ce mélange à priori [Peri 'Hadach 453,1], mais selon la plupart des décisionnaires, l'autorisation n'est valable qu'à posteriori [Voir Caf Ha'haïm 453,25].

**Toutefois, il convient de noter que le fait d'acheter un produit déjà fabriqué n'est pas considéré comme annuler un Issour Lekhathila** [Taz Y.D 108,4 au nom du Torat 'Hatat 35,1 ; Yebia Omer Y.D 7,7].

C'est pourquoi même un Ashkénaze pourrait acheter un produit Cachet Lepessah contenant des Kitniyotes, tant que ces dernières ne sont pas majoritaires [Penini Halakha 9,6 note 7].

David Cohen

## Or Létsion

### Le couple (1)

Le Talmud (Yévamot 62b, Sanhédrin 22a) enseigne que l'homme doit aimer sa femme autant que son propre corps, et la traiter avec encore plus de respect que son propre corps. Il doit guider ses enfants sur le droit chemin et être impliqué dans leur mariage. Le verset "Tu sauras que ta demeure est en paix" (Iyov 5,24) est cité en référence à cette attitude. Cette conduite n'est pas seulement une vertu morale, mais une loi religieuse.

Le Rambam écrit dans ses lois sur le mariage (Ichout 15,19) que les sages ont ordonné au mari d'honorer sa femme plus que son propre corps, de l'aimer comme son propre corps, et s'il a de l'argent, de la gâter autant que possible.

Selon Rachi, cet honneur est exprimé par l'achat de bijoux et de vêtements élégants pour sa femme.

Ces cadeaux reflètent son respect et son amour pour elle. Il doit également veiller à ce que sa femme soit respectée parmi ses amies en achetant de beaux habits à ses enfants. On apprend cela de Rav Kahana (Ktouvot 72a) qui explique qu'un homme qui traite sa femme de manière offensante en public doit lui donner une compensation financière. L'honneur peut également être exprimé par les paroles. Par conséquent, un mari doit complimenter sa femme sur ses actions et ses qualités, et en agissant ainsi, il lui montre du respect. Il ne doit pas l'accuser de ne pas avoir préparé la nourriture etc... car elle n'est pas son serviteur.

Il est important de faire preuve de sagesse et de discernement pour savoir comment honorer sa femme, c'est-à-dire ne pas la ridiculiser, ni présumer de sa supériorité sur elle. Au sein du

## Aire de Jeu

**Jeu de mots** L'import de viande par bateau entraîne des frais de port 3 fois plus chers.

### Devinettes

- Combien de fois est écrit dans la Torah que Hachem s'est adressé à Moché et à Aaron ? (Rachi 1-1)
- Pourtant, cela ne signifie pas que Hachem s'est adressé aux 2 à la fois. Qu'est-ce que cela signifie? (Rachi, 1-1)
- De quel type de sacrifice la Torah parle-t-elle au tout début de la paracha en disant «

Lorsqu'un homme parmi vous amènera un Korban » ? (Rachi, 1-2)

- La mitsva de « smikha » d'appuyer ses mains sur la bête lorsqu'on amenait un Korban n'était pas en vigueur à toutes les époques. À laquelle ? (Rachi, 1-3)
- Sur quelle catégorie d'animaux qu'on apportait en Ola la mitsva de Smikha ne se faisait pas ? (Rachi, 1-4)

## Réponses aux questions

Léilouy Nichmat Sarah 'Haya bat Régine Malka

**1)** Il est écrit (Téhilim 8-6) : « Vaté'hasséréhou méate méélohim ». Et le traité de Nédarim (38a) d'enseigner à propos de ce passouk : "Parmi toutes les portes de la "Bina" (sagesse : Discernement), seule la 50<sup>ème</sup> porte "manqua" ("vaté'hasséréhou") à la compréhension de Moché. Le "petit Alef" du mot "Vayikra" fait ainsi allusion à ce petit manque de "Bina". Seul Rabbi Akiva mérita d'appréhender cette 50<sup>ème</sup> porte de discernement.

Remez Ladavar : le Notarikone du terme "Zééra" est : « Zé Rabbi Akiva yassig oto ». ("Dorech Tsion" du Rav Ben Tsion Moutsafi)

**2)** Il convient d'avoir la kavana au moment des lectures de Vayikra et de Tsav, que si, 'Halila, nous avons fait des fautes nous rendant passibles d'apporter au Temple des Korbanot, que Hachem puisse considérer les lectures de ces 2 sidrot, comme si nous avions amené au Beth Hamikdach les sacrifices expiatoires, comme nous l'apprenons de ce fameux passouk du prophète Hochéa (14-3) : «Ounehalema parim séfaténou». (Rabbi 'Haïm Falaji, au nom du Arizal)

**3)** Cette lettre (le "Vav") nous apprend que Hachem « appela » ("kara") Moché une première fois, puis continua encore "et encore à l'appeler" ("Vayikra") à d'autres occasions (autrement dit : le "Vav" de Vayikra signifie donc : « Hachem kara, véod kara, ète Moché»). Ceci dit, chaque Ben Israël doit aussi être «koré pirko» (« koré » à la même racine que le terme « Vayikra »), c'est-à-dire : "Réviser son passage de Torah" qu'il a étudié, 101 fois (pour mériter de garder en mémoire ce Limoud, par le biais de l'ange Mikhaël dont le nom a pour

guématria 101), et pas "seulement" s'arrêter à 100 fois (car l'ange "Mass", ayant pour mission de plonger l'homme dans l'oubli, et dont le nom a pour guématria 100, pourrait alors l'amener malheureusement à oublier cette étude).

Remez Ladavar : Vayikra, autrement dit : « Sois plusieurs fois "Koré" ton Limoud (jusqu'à 101 fois), afin d'être en mesure de : Yakriv "mikème" (c'est-à-dire de sacrifier, d'annuler l'ange de l'oubli " Mass", dont le nom a pour guématria 100) ». ('Hida au nom du Arizal)

**4)** Le levain (séor) et le miel (dévach) sont 2 éléments qui sont opposés à l'extrême. En effet, le levain est trop "hamoutz", (aigre), alors que le miel est trop "matok" (doux).

Remez Ladavar : « Ne sois pas trop "hamoutz" (trop "aigre", trop amer ou trop dur avec ton corps en t'imposant d'extrêmes mortifications) ». D'autre part, ne sois pas non plus trop "matok " (trop "doux" et trop clément avec ton corps, en choyant et gâtant ce dernier à outrance, de plaisirs matériels). ("Divrei Chaoul", Rabbi Yossef Chaoul Natanzone)

**5)** Le majeur (3<sup>ème</sup> doigt) avec lequel le Cohen faisait la "Kémitsa" de la Min'ha (offrande de farine consacrée à Hachem) fait allusion aux 3 mentions du terme « kadoch » par lesquelles les anges louent chaque jour l'Éternel ! (Rabbénou Efraïm, voir Ména'hot 11a)

**6)** On apprend de là que lorsqu'on prend (action à laquelle fait allusion l'expression : «Vékamats hacohen»), c'est bien souvent (compte tenu de la nature égoïste de l'homme étant avide de biens matériels) à "pleines poignées" ("mélo koumtso"), alors que lorsqu'on donne, c'est malheureusement bien trop souvent du "bout des doigts" ("béetssbao"), avec parcimonie (Gaon de Vilna).

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

foyer, lorsqu'il est le seul à subvenir aux besoins, il ne doit pas se mettre en avant, car sans elle, il n'aurait rien à manger. Parfois, la bénédiction lui est octroyée grâce à sa femme qui lui fait mériter sa subsistance. Le Talmud (Yebamot 62b) nous dit qu'un homme qui n'est pas marié se retrouve sans joie, sans bénédiction et sans bonheur, et c'est la raison pour laquelle il est dit que sa femme occupe une grande place dans sa réussite. Le Rav Abba Chaoul explique que les personnes absorbées par leurs études ou leur travail rencontrent davantage de problèmes avec leur femme. Certaines femmes viennent le voir en pleurant pour se plaindre de leur égoïsme et de la manière dont leur mari se comporte avec elles. Mais si ces hommes avaient considéré leur femme comme leur propre corps, auraient-ils pu oublier leur propre corps ?

(Or Letsion H&M p. 182-183)

Yonathane Haïk

## A La Rencontre De Nos Sages

### Rabbi Yitz'hak Mena'hem Dantziger L'Admor d'Alexander

Rabbi Yitz'hak Mena'hem Dantziger est né en 1880 de Rabbi Chemouël Tsvi, auteur de Tiféret Chemouël sur la Torah.

Depuis sa plus tendre enfance, il avait une intelligence extraordinairement vive et était merveilleusement assidu dans l'étude de la Torah. Quand il commença à mettre les tefilin, il se maria avec la fille d'un juif honorable de la ville de Lodz.

Quand il eut 44 ans, son père mourut, et la même année, en 1924, il devint Admor de milliers de 'hassidim qui affluèrent chez lui de tous les coins du monde. Son amour pour tout Juif ne connaissait pas de limites. Il avait toujours l'habitude de dire qu'il est interdit de mépriser un Juif, et tout juif était précieux à ses yeux, c'est pourquoi il se consacrait à ramener à D.ieu les Juifs qui s'étaient éloignés de la source de la Torah.

Jour et nuit, sa maison était remplie de gens qui venaient lui rendre visite et lui demander conseil. Quand un Juif entra pour que le Rabbi prie pour un malade grave, il poussait un soupir qui fendait le cœur de tous ceux qui se trouvaient là.

Rabbi Yitz'hak Mena'hem était, outre sa grandeur en Torah, grand également dans ses midot. Il excellait en particulier dans l'humilité. Il était extrêmement modeste, et se conduisait

humblement avec tout homme. Il émerveillait tous ses 'hassidim par sa mémoire extraordinaire. Parfois passaient devant lui plusieurs centaines de 'hassidim qui avaient des requêtes diverses, et il connaissait toutes les blessures de leur cœur, se souvenait de tous leurs noms, et donnait une réponse claire à chacun.

Une fois, le Rabbi eut l'occasion d'aller à Berlin, et il rencontra quelqu'un qui avait étudié chez lui à Lodz quarante ans plus tôt. Il lui demanda s'il se souvenait de ce qu'il avait étudié chez lui, le Rabbi qui s'en souvenait parfaitement lui rappela alors tous les commentaires qu'il avait composés à cette époque. De loin et de près on affluait vers son Beth Hamidrach. Certains venaient écouter sa prière, car elle transperçait les cieus et poussait ceux qui l'entendaient à revenir vers D.ieu. Des gens très riches et de célèbres négociants venaient également lui demander conseil dans les affaires, et le Rabbi leur donnait son avis, car il était très versé dans les affaires de ce monde. Mais surtout, beaucoup de gens venaient le Chabat et les fêtes écouter les paroles de Torah qu'il donnait à sa table.

Pendant 18 ans, Rabbi Yitz'hak Mena'hem fut l'Admor de la ville d'Alexander, proche de Lodz. Et à son époque il y avait, éparpillées dans la ville, 25 synagogues et maisons d'étude des 'hassidim et de leurs adeptes. Il veillait beaucoup à prier à la synagogue et en communauté, et se souciait toujours à ce que ses 'hassidim observent la prière en commun. Dans les lettres qu'il leur envoyait, il

leur demandait « que tous ceux qui prient chez les 'hassidim se fixent comme règle immuable de venir tous les jours prier avec la communauté, car c'est un principe et une base de la solidité du judaïsme. » Il les appelait également à fixer des temps d'étude pour la Torah, et que chaque synagogue soit une maison de rassemblement des Sages. Il désirait intensément que les jeunes gens y étudient tous les jours.

Rabbi Yitz'hak Mena'hem ne se contenta pas d'être l'Admor de milliers de 'hassidim, mais dès qu'il fut nommé dirigeant de la communauté, il fonda une grande yéchiva, dans laquelle il investit beaucoup d'énergie et de force. Il surveillait de près chaque jeune garçon. Grâce à son énergie et à son activité, la yéchiva se développa considérablement, et connut un grand succès. Elle fit éclore beaucoup de rabbanim et de grands de la Torah qui occupèrent des postes importants. Un jour, le Rabbi s'exprima en disant que toute sa vitalité provenait de la yéchiva. Ainsi, il vivait une vie active tout en élevant une famille exemplaire. Il était père de dix enfants, huit garçons et deux filles. Ses fils et ses gendres étaient de grands talmidei 'hakhamim. Pendant l'Holocauste, il passa d'Alexander à Varsovie avec toute sa famille. Dans le ghetto, il porta la souffrance de ses frères, et participa à la douleur de toute la communauté juive. En 1942, à l'âge de 63 ans, il fut mené et tué au camp d'extermination de Treblinka.

David Lasry

## La Paracha en Résumé

Nous débutons le livre de Vayikra, qui traitera (dans sa première partie) des sacrifices.

**Montée 1 :** Hachem dit à Moché : un homme désireux d'offrir un sacrifice pour Hachem, apportera une bête domestique, du gros ou petit bétail.

S'il s'agit d'une 'ola' (entièrement consommée sur le mizbéa'h) avec une bête gros bétail, voici les conditions : tamim (sans défaut comme tous les sacrifices), mâle, il fera la sémikha (il appuiera ses mains sur la bête). Puis, on lui fera la ché'hita (pas forcément un cohen), puis le cohen réceptionnera le sang dans un ustensile et il fera la zérika (il jettera le sang sur le 'dos' du mizbéa'h). Il dépêchera la bête et la démembrera. Puis, on fera monter les membres sur le Mizbéa'h.

S'il s'agit d'un petit bétail : mâle, sans défaut, ché'hita, zérika, démembrer, monter les membres sur le mizbéa'h.

**Montée 2 :** S'il veut offrir un oiseau, il prendra des colombes ou des tourteraux. Il fera la mélika (il coupera la nuque à l'aide de son ongle). Il retirera ses intestins et il le déchirera par le dos sans le séparer et il l'offrira sur le mizbéa'h.

S'il veut offrir une min'ha (offrande de farine), il versera sur la farine, de l'huile et mettra dedans des encens de lévona. Le Cohen en soutirera une kémitsa (une poignée), qu'il offrira sur le mizbéa'h. Le reste de la farine reviendra aux cohanim.

Concernant les ména'hot faites au four, et les deux à la poêle, il fallait d'abord les cuire, les couper et écraser jusqu'à les ramener à un état de farine. Ensuite, on les enduit dans l'huile et on procède à la kémitsa.

S'il offre une min'ha cuite au four, il apportera soit des 'halot épaisses ou rondes (even ezra) soit des matsot fines.

S'il offre une min'ha 'ma'havat' (une poêle lisse), il imbibera la farine d'huile et il fera une pâte fine, qui sera dure.

**Montée 3 :** S'il offre une min'ha mar'héchet (poêle profonde), il la friera dans l'huile et la pâte sera tendre. Les ména'hot ne devaient aucunement être faites avec du 'hamets et il fallait les saler. La min'ha du omer était offerte avec de l'huile et de la lévona.

**Montée 4 :** S'il offre un chélamim (sacrifice divisé en 3 consommateurs, le mizbéa'h, le cohen et le juif qui offre), si c'est un gros bétail, il peut offrir un mâle ou une femelle. Il fera la sémikha et fera la ché'hita et la zérika. Il offrira certaines graisses et les reins sur le mizbéa'h.

S'il offre du petit bétail, si c'est un agneau, il fera la sémikha, la ché'hita, la zérika et le Cohen offrira la queue, les reins et les graisses.

Si c'est une chèvre, il fera la sémikha, la ché'hita, la zérika, puis il offrira les reins et les graisses.

**Montée 5 :** La Torah va maintenant traiter de certains sacrifices offerts, pour des situations inhabituelles. Si le Cohen gadol se trompe dans une halakha, il offrira un 'hatat (sacrifice offert pour pardonner une faute grave, comme involontairement).

Si le tribunal s'est trompé et que le peuple a fauté 'à cause' de leur erreur, ils offriront un 'hatat, qui sera particulier, puisque son sang sera aspergé à l'intérieur et à l'extérieur, à l'image du sacrifice de kippour. Si le nassi faute, il offrira également un 'hatat.

**Montée 6 :** Si un homme faute involontairement en faisant une action passible de karèt, s'il avait été volontaire, il amènera un 'hatat. Puis, la Torah parle du 'korban olé véyorèd'. Il s'agit d'un sacrifice à offrir, lorsque certaines fautes sont commises notamment des oublis, il offrira un 'hatat. S'il s'appelle olé (qui monte) véyored (et qui descend), c'est parce qu'il dépend des moyens du fauteur, en premier lieu, on lui proposera d'offrir un menu bétail, s'il n'a pas assez, il offrira deux oiseaux.

**Montée 7 :** S'il n'a toujours pas assez, il offrira de la farine. Puis, la Torah va traiter du 'korban acham' (sacrifice offert pour certaines fautes spécifiques). Il l'offrira par exemple, s'il profite de ce qui appartient au beth hamikdash (acham méilot) ou encore s'il a un doute, s'il a transgressé un interdit passible de karet (acham talouy), ou encore dans un cas de vol où le voleur a nié avoir volé, puis il a reconnu. Dans ce dernier cas, il ajoutera en plus du remboursement de ce qu'il a volé, 1/5 de la valeur de l'objet volé.

## Enigmes

**Enigme 1 :** Quel est le sefer le plus long du Nakh, et le plus court ?



**Enigme 2 :** Je suis un nombre à quatre chiffres. Le quotient du chiffre des milliers par le chiffre des unités est 4. La différence entre le chiffre des milliers et le chiffre des dizaines est 5. Le chiffre des centaines est le double de celui des dizaines. Qui suis-je ?



Réponses  
N°331  
Vayakhel  
Pekoudé



**Enigme 1:** Roch Hodech Tevet tombe toujours le 6<sup>ème</sup> jour de Hanouka et Roch Hodech Iyar le 15 du Omer.

**Enigme 2:** Le nombre 8.



**Rébus:** Nez / Da / Va / Bas / Beau / Caire / Bas / Beau / Caire

## Rébus



## La Force d'une parabole

Nous disons dans la Hagada : " Tout celui qui s'étend sur le récit de la sortie d'Egypte est digne de louanges."

Le Maguid de Douvna illustre cet enseignement ainsi :

*Un navire qui se trouvait en pleine mer est soudainement pris dans une tempête. Balloté par les vagues en furie, il risque à chaque instant de se briser. Tremblants de peur, tous les voyageurs sans distinction se mettent à prier. Le pauvre comme le riche, tous implorant Hachem de les épargner. Peu après, la tempête finit par se calmer. Une fois le*

*danger passé, un sentiment de reconnaissance commence à envahir les miraculés. Mais il n'est pas ressenti par tous de la même manière. Les gens simples sont heureux d'avoir la vie sauve, les gens plus aisés sont quant à eux heureux de retrouver leur quotidien si agréable. A l'inverse, les galériens qui rament au fond du bateau ne ressentent pas forcément grand chose en retournant à leur labeur. La reconnaissance de chacun est en fonction de ce que la vie représente pour lui.*

En Egypte, tous les Béné Israël se tournèrent vers Hachem pour prier de les sauver. Cependant, après la libération on put remarquer la différence

qui existait entre eux.

Certains remerciaient simplement d'être sortis de l'esclavage. D'autres par contre ressentaient une reconnaissance d'être libérés de l'idolâtrie et de pouvoir se consacrer pleinement au service de Hachem.

Le degré de reconnaissance pendant Pessah dépend donc de la perception que l'on se fait de la Guéoula.

Nous pouvons donc affirmer que tout celui qui s'étend sur le récit de la sortie d'Egypte, étant pleinement conscient de la grandeur de l'événement, est digne de louanges.

Jérémy Uzan

## La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

David habite au fin fond du monde, dans une région qu'on ne peut atteindre que par avion. Un beau jour, sa femme accouche d'un petit garçon, ce qui le rend très heureux. Il prépare immédiatement la Brit Mila mais il est malheureusement face à un gros problème. Le coronavirus vient de faire son entrée dans le monde et il y met un peu le bazar. Le trafic aérien est complètement à l'arrêt et il se demande donc comment il va pouvoir trouver un Mohel dont le plus proche habite à plus d'une centaine de kilomètres. Mais alors qu'il cherche encore une solution, il apprend que son voisin Chalom a eu aussi un garçon un jour avant lui. Il le contacte donc pour savoir comment il va faire pour trouver un Mohel et surtout le ramener chez eux. Chalom qui a de grands moyens, lui explique qu'il a contacté le Mohel habituel qui est prêt à se déplacer et il lui a affrété son jet privé afin qu'il puisse venir. David, quant à lui, n'a ni jet privé ni les moyens d'en louer un. Mais il contacte le fameux Mohel et lui demande s'il pourra rester un jour de plus afin de faire la Mila à son fils aussi. Le Mohel s'excuse grandement mais il lui explique qu'il ne peut rester qu'un seul jour et pas plus. David sait très bien qu'il ne peut circoncire son fils le jour de la Mila du fils de Chalom puisqu'il n'aura que sept jours, il cherche donc une solution. Le jour J approche et il n'a toujours rien trouvé. Fort embêté, il se tourne donc vers Chalom et lui propose que le Mohel ne vienne que le jour de la Mila de son fils (de David) et qu'il fasse les deux Milot ce jour-là. La raison est que puisque le fils de Chalom aura alors 9 jours, sa Mila est possible et elle ne sera retardée que d'un jour. Chimon ne sait pas comment il doit réagir : doit-il aider son ami au prix de retarder la Mila de son propre fils ou bien doit-il penser déjà à sa propre Mitsva ?

Le Rav raconte l'histoire d'un Juif américain qui, à l'époque du rideau de fer, voyagea en Russie. Les Juifs qu'il rencontra le supplièrent de leur laisser ses Tefilin car ils n'avaient pas de moyens d'en obtenir autrement. D'un autre côté, le touriste savait pertinemment qu'en leur laissant sa paire, il sera obligé de passer le jour du retour sans mettre les Tefilin. Il posa la question à Rav Zilberstein qui posa lui-même la question à son beau-père, le Rav Eliyachiv. Le Gaon répondit qu'il devait garder ses Tefilin car « sa vie » passe avant, c'est-à-dire que ses Mitsvot passent avant celles de ses amis. Il n'est pas logique qu'une personne obligée de faire une Mitsva ne le fasse pas afin que d'autres la fassent. Il semblerait donc qu'il en est de même dans notre histoire où Chalom ne doit pas délaissé sa Mitsva de faire la Mila le huitième jour afin que son ami puisse la faire, d'autant plus que la Guemara Chabbat nous apprend une règle : « On ne dira pas à quelqu'un de fauter afin de faire gagner son ami ». On rajoutera que le fait de retarder la Mila met en danger la personne, comme on le voit dans la Torah avec l'épisode de Moché et ses enfants. Mais le Rav raconte l'histoire d'un Cohen qui fut contacté par une synagogue de son quartier et qui l'invita à venir prier chez eux. Ils lui expliquèrent que dans le Minyan où il priait, il y avait déjà un autre Cohen contrairement au leur. Mais puisque lorsqu'il y a deux Cohanim, le Birkat Cohanim est d'ordre Toranique, il avait un doute sur ce qu'il devait faire. Rav Steiman lui répondit de manière extraordinaire que dans l'autre synagogue aussi il pourra faire une Mitsva de la Torah, celle d'aider son frère juif en plus de la Mitsva Derabanan de faire Birkat Cohanim seul. Mais cet argument n'est pas valable chez nous puisqu'il s'agit d'une Mitsva obligatoire que la Torah demande (faire la Mila le huitième jour) et on ne peut donc la retarder, alors que la Torah n'oblige pas le Cohen de bénir ses frères.

Haim Bellity

## Comprendre Rachi

« ...Le sel d'alliance... » (2/13)

**Rachi explique** : Lors de la création du monde, Hachem sépara les eaux, obtenant "les eaux d'en haut" et les "eaux d'en bas". Éloignées de Hachem, les eaux d'en bas pleurèrent. Afin de les apaiser, Hachem contracta une alliance avec le sel qui provient de l'eau, à savoir que le sel sera approché sur le Mizbéa'h avec les Korbanot et grâce à cela, "les eaux d'en bas" s'élèveront et seront proches de Hachem.

**Les commentateurs demandent** :

Selon la raison de Rachi, pourquoi approcher le sel et pas l'eau elle-même ?

«...**Sur chacun de tes Korbanot, tu approcheras du sel**» (2/13) « Même le Chabat » (Mena'hot 21)

**Le Michné Lamélékh (Temidim 1/7 ; Chabat 11/5) pose une question difficile** :

L'interdit de saler provient de la Mélakha « méabed (tannage) ». Or, nous avons un principe selon lequel "il n'y a pas de méabed dans la nourriture" (Chabat 75; Ramban 11/5). Par conséquent, il n'y a aucun interdit à saler les Korbanot pendant Chabat, alors pourquoi la Torah a-t-elle eu besoin d'un limoud (enseignement) spécial "tu approcheras du sel" pour permettre de saler le Korban pendant Chabat ? Autrement dit, puisque de base il n'y a aucun interdit à saler la viande pendant Chabat, pourquoi la Torah a-t-elle eu besoin de l'autoriser ?

**Dans le Chout Maharam Mirottenbourg (Simon 8), on trouve la réponse suivante** : Ce que la Torah a besoin de permettre c'est de brûler le sel car le Korban étant salé, le feu va brûler le sel également. Or, dans quel passage la Torah a-t-elle autorisé de brûler du sel pendant Chabat ?!

**Le Sfat Émet répond ainsi** :

Sans ce limoud, on aurait pensé qu'il est inutile de saler car le Chabat est déjà en soi une "brit" qui relie et unifie le monde d'en bas avec celui d'en haut.

**On pourrait proposer la réponse suivante** :

**Commençons par ramener les paroles du 'Hatam Sofer sur la Guémara (Chabat 75, Rav)** : Celui qui sale la viande pendant Chabat :

- **Rabba bar Rav Houna** : 'Hayav, Mélakha méabed.

- **Rava** : Patour, il n'y a pas méabed dans la nourriture.

- **Rav Aché** : Rabba bar Rav Houna rend 'Hayav seulement s'il sale la viande pour la conserver durant un voyage.

Les Richonim tranchent comme Rava. Mais Tossefot Rid tranche comme Rabba bar Rav Houna car sinon pourquoi Rav Aché se serait-il allongé sur un avis qui n'est pas la Halakha ?! Mais le 'Hatam Sofer dit que Rav Aché a effectivement une incidence sur la Halakha puisque Rava qui est la Halakha serait d'accord que s'il sale la viande pour voyager ce serait interdit. Et le 'Hatam Sofer d'en expliquer la raison ainsi : Le principe selon lequel "il n'y a pas méabéd dans la nourriture" est dit lorsque l'on sale la viande dans le but de nourriture, à savoir donner du goût à la viande. Mais si le but est de conserver la viande, ce principe ne s'applique pas.

**Ensuite, afin de comprendre Rachi plus profondément et résoudre la question des commentateurs cités plus haut, ramenons les éléments suivants** :

1. Les "eaux d'en bas" sont appelées par nos 'Hakhamim "Mayim bohim (eaux qui pleurent)" (Midrash, Rabennou Behayé).

2. Le sel contient en lui l'eau et le feu car obtenu par le soleil (Ramban).

3. Le sel contient deux forces opposées : la Midat hadin (la rigueur) et la Midat hara'hamim (la miséricorde) (Rabennou Behayé).

4. Lorsque les Bnei Israël sont assis à table et s'attendent jusqu'à que tout le monde finisse de se laver les mains et qu'ils sont sans Mitsvot, le Satan vient accuser mais la brit Mélahk les protège, d'où la grande importance qu'il y ait du sel à table (Tossefot Brakhot 40, Rama 167/5).

5. Il faut tremper le pain trois fois dans le sel (trois fois car certains disent que c'est parce qu'il y a trois fois le mot Mélahk dans notre passouk) (Michna Beroura 167/33). La raison est selon le sod (Ben Ish 'Haï, Emor 10) mais il en ressort que c'est pour adoucir les Dinim.

6. Il ressort à priori du Zohar hakadoch (Béréchit 241/2) que le sel adoucit la viande, et sans le sel, il aurait été difficile de la consommer vu son goût amer. Il faut donc saler la viande des Korbanot, et sans le sel, il n'aurait pas été possible pour l'homme de supporter l'amertume qui se trouve dans le monde.

**Il en ressort** : Puisque les eaux d'en bas ont un désir d'être proches de Hachem tellement puissant, au point d'en verser des larmes salées qui remplissent mers et océans, ainsi, pour Hachem, ces larmes salées sont très précieuses. Par conséquent, c'est précisément le sel (qui compose les larmes) que Hachem désire. Ainsi, Hachem contracte une alliance, la brit Mélahk, qui consiste à saler les Korbanot afin que ce sel soit approché sur le Mizbéa'h. Les eaux d'en bas seront donc élevées et encore plus proches de Hachem, et ces larmes salées pures auront le pouvoir d'adoucir le Din et de remplir le monde de ra'hamim. Ces larmes salées versées avec tellement de sincérité et authenticité auront un effet protecteur.

**À la lumière du 'Hatam Sofer et de notre Rachi, nous pouvons proposer à la question du Michné Lamélékh, la réponse suivante** : Il y a effectivement un principe selon lequel "il n'y a pas méabed dans la nourriture". Il faut toutefois que l'on parle de nourriture, c'est-à-dire que le but de ce sel est de rendre la viande nourriture consommable, en améliorant son goût car, comme ce principe l'indique, c'est dans la nourriture qu'il n'y a pas méabed. Par conséquent, il n'y a effectivement pas d'interdit de saler la viande quand le but est de lui donner du goût. Mais, lorsque l'on parle de saler les Korbanot où, comme nous l'a expliqué Rachi, le but n'est pas pour donner du goût mais plutôt pour élever les eaux d'en bas, pour répandre les ra'hamim, et pour offrir une protection... par conséquent, le principe selon lequel "il n'y a pas méabed dans la nourriture" ne s'applique pas aux Korbanot et on aurait donc dû interdire le salage des Korbanot pendant Chabat. C'est pour cela que la Torah a eu besoin d'un limoud spécial pour autoriser le salage des Korbanot le Chabat.

Des larmes bien salées pures et sincères versées pour Hachem ont un pouvoir de protection et la force de transformer le monde en un monde de bonté.

Mordekhai Zerbib